



URBANISME

MISE EN LIGNE LE 29-11-2023

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 17306 23 00473

Demande du 18/07/2023

Adresse des travaux :

16 Rue DU CHAMP DES OISEAUX

17200 ROYAN

DESTINATAIRE

Monsieur Pierre LAMOUREUX

16 Rue du Champs des Oiseaux

17200 ROYAN

Affaire suivie par M. VIVANT Benjamin

Objet : Rejet tacite

Envoi Recommandé avec AR

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de déclaration préalable à la mairie de Royan le 18/07/2023.

Par lettre du 01/08/2023 présentée le 02/08/2023, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- **DPO3** : Un plan en coupe de la construction avant et après travaux faisant notamment apparaître la hauteur du relevé d'acrotère [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Royan à la date du 02/11/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. **Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.**

En conséquence, vous redéposerez une nouvelle demande tenant compte des éléments cités supra si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



ROYAN, le 20/11/2023
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET